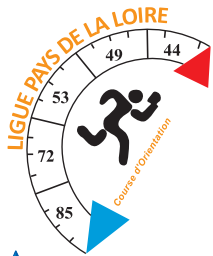


Champ de manoeuvres

Echelle : 1/5000
Equidistance : 2,5 m



- S1 Angle de clôture
- 31 Extrémité fossé le plus au sud
- 32 Banc
- 33 Extrémité haie
- 34 Angle de clôture
- 35 Extrémité haie la plus au nord
- 36 Arbre le plus au sud
- 37 Angle intérieur de haie
- 38 Arbre
- 39 Extrémité chemin
- 40 Souche
- 41 Angle nord de la clôture
- 42 Arbre le plus à l'est
- 43 Bord ouest du bosquet
- 44 Angle de clôture
- 45 Extrémité nord ouest du talus

Parcours semi-permanent.
Validité : 2017/2018

Pour d'autres parcours et plus de course d'orientation :
<http://naorientation.fr>



ECHELLE : 1/5000, c'est à dire
1 cm sur la carte = 50 m sur le terrain

Circuit vert : débutant
Circuit bleu : initié
Circuit jaune : confirmé

Légende

- 5
Départ, arrivée, poste avec n° d'ordre
- Herbe basse, herbe haute, grand chemin
- Petit chemin, barrière infranchissable, borne, éléments particuliers
- Fossé, talus, pente, buttes, trous, relief : grandes buttes, grands creux
- Forêt course facile à très difficile, végétation au sol, haie, arbre remarquable, souche

La nature vous accueille, prenez soin d'elle. Merci de respecter cet espace.

En cas de fort vent, ne pas rester en forêt. Si accident : tel 18 ou 112.

Les distances des circuits sont indiquées à vol d'oiseau.

Le temps que vous mettez pour un parcours dépendra de votre trajet réel, de votre vitesse et du temps que vous mettez à trouver les bornes.

Astuce : orientez la carte de manière à avoir à la droite de votre trajet sur la carte, ce qui est effectivement à votre droite dans la forêt.

7
6
5
4
3
2
1

Carte de course d'orientation N°2017-D44-41	
Carte de base : Aucune	Surface : 0,23 km ²
Relevés : Octobre 2017	Dessin : Norme ISSOM 2007
Distribution : Nantes Atlantique Orientation	
La possession de cette carte n'implique pas un droit d'accès permanent. Une autorisation doit être demandée aux propriétaires des terrains. Autorisation d'accès : Commune Nantes	
Numéro d'urgence : 15 ou 112	
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partielle, est interdite.	©FFCO
Cartographe : http://acorientation.com - Anne Coniel	